

Rapport de la Commission n°53 chargée d'examiner le préavis n°2021/03

« Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay – Demande de crédit »

La Commission s'est réunie en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville le **31 mai 2021 de 17h à 18h10**

Présidence	M.	Vincent Mottier, EaG
Membres	Mmes	Marie-Thérèse Sangra, Les Vert-e-s Esperanza Pascuas, PSL Karine Beausire Ballif, PSL Christiane Schaffer, Le Centre
	MM.	Benjamin Rudaz, Les Vert-e-s Jean-Luc Chollet, UDC Jean-Daniel Henchoz, PLR Alix-Olivier Briod, PLR Musa Kamenica, PSL Sébastien Kessler, PSL
Absent	M.	Georges-André Clerc, PLC

Représentants de la Municipalité et de l'administration

- MM. Pierre-Antoine Hildbrand. Conseiller municipal. Directeur Sécurité et économie
- Sébastien Apothéloz, Chef du Service de l'eau
- Mme Isabelle Burgy, assistante du chef de service : prise de notes

Préambule

Le présent préavis sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 500'000.- (la part de financement de la Confédération et du Canton se monte à 95%) pour financer les travaux de revitalisation d'anciens captages hors service en milieu naturel de sources, ainsi que la remise à ciel ouvert du ruisseau Creux Gadin, au lieu-dit Chalet-à-Gobet.

Contexte

Les sources sont des milieux naturels particuliers, abritant une faune et une flore spécialisée. Or, ces 100 dernières années, 98% des sources en milieu ouvert (et 90% en forêt) ont disparu du Plateau. Afin de recréer ces milieux, la ville de Lausanne s'est engagée à remettre à l'état naturel des sources inexploitées.

Ce projet est parti d'un inventaire fédéral des sources revitalisables. Il n'y a pas d'autre projet semblable pour l'instant et la volonté du service est de maintenir toutes ses sources pour l'approvisionnement en eau potable et de tenter de trouver une solution pour celles contaminées avec du chlorothalonil.

De plus, il s'agit du premier préavis qui possède le label plan climat. L'impact est modeste mais concret sur la protection de la biodiversité mise à mal par les changements climatiques. Le couvert végétal qui se développera contribuera à rafraîchir la plaine de Mauvernay.

La Ville est félicitée pour cette démarche exceptionnelle. Il y a déjà eu des cas de renaturation en Suisse, mais jamais combinés à une remise à ciel ouvert d'un ruisseau.

Discussion

Ce ruisseau va se jeter dans le Talent ?

M. Hildbrand répond que c'est le cas.

Une nouvelle conduite sera posée. Serait-il possible de la mettre à ciel ouvert ?

M. Apothéloz répond que cela a été réfléchi mais que ce n'est pas une solution retenue car la pente n'est pas régulière et le débit faible. Le parti a été pris de mettre la conduite à ciel ouvert au niveau du captage n°100. Cet emplacement situé dans un bosquet, garantit un ombrage suffisant à la source pour maintenir une eau fraîche, nécessaire à ce milieu.

Pourquoi recrée-t-on un cours d'eau avec des berges aussi verticales ?

M. Apothéloz répond qu'au vu du débit très faible il a été décidé de ne pas faire le lit trop large au risque de perdre de l'eau dans le terrain.

Les berges vont-elles être fauchées et laissées en l'état ?

L'entretien des rives est prévu de manière très extensive avec des interventions de fauche très ponctuelles tous les 2-3 ans, sans moyen mécanique, conformément aux exigences de l'espace cours d'eau (OEaux, art 41c al. 3). L'objectif est de favoriser une implantation naturelle en mégaphorbiaie (hautes herbes) et des buissons afin d'assurer un ombrage suffisant au cours d'eau. Les arbustes seront élagués pour éviter une implantation en bosquet boisé.

Une conseillère explique que ce qu'on cherche avec ce type de revitalisation ce sont des milieux marécageux (qui ont presque complètement disparu). C'est pourquoi il lui semble nécessaire d'avoir un lit assez large pour permettre le développement de ces milieux et qu'il n'est pas important s'il y a des périodes sans eau.

M. Apothéloz est d'accord avec cette remarque et va vérifier si c'est bien l'option qui a été retenue.

Intégration du projet

Le projet a pris en compte et consultés les différents groupes utilisant ce lieu :

- *Equissima : le parcours de cross est compatible avec les mesures de revitalisation, moyennant des adaptations mineures de parcours qui ont été discutées en séance. Les organisateurs sont enthousiastes de l'amélioration paysagère du site apportée par la revitalisation qui rendra le site plus attrayant.*
- *L'exploitation du télésiège et la pratique de la luge sont également compatibles avec les mesures proposées.*
- *L'exploitant agricole a également été consulté lors de l'avant-projet. L'ensemble de ses parcelles agricoles reste accessible après revitalisation.*

Il faut aussi savoir qu'il y a toujours une pesée d'intérêts entre les promeneurs, les cavaliers et l'agriculture sur cette plaine. La vocation multiple de Mauvernay n'est pas remise en cause.

À la question de savoir où se situeraient les éoliennes par rapport à ce secteur. M. Hildbrand répond que les emplacements prévus ne se situent pas dans le même secteur et n'impliqueront aucune modification ultérieure. M. Apothéloz ajoute qu'il y aura un chemin d'accès aux éoliennes qui passera à proximité des captages. L'emplacement des éoliennes ne se chevauche pas avec le projet de revitalisation. Il n'y a pas non plus de conflit avec la planification des travaux.

Au sujet de l'avancée du projet, M. Hildbrand répond que la mise à l'enquête a eu lieu. M. Apothéloz ajoute qu'elle s'est terminée à fin mai et qu'elle n'a pas suscité de remarques.

Financement

La part de financement de 35% de la Confédération et de 60% du Canton est-elle assurée dans le temps ?

M. Hildbrand répond que lors de dépôt de demande pour des projets de ce genre il y a soit une base légale (cf. Ordonnance sur la protection des eaux, art. 54a et b), soit un contact préalable. Ici le financement est assuré mais il ne peut pas garantir que ce soit toujours le cas dans 15 ans. Il rajoute que ce sont de gros projets qui mobilisent des équipes dans un service qui gère déjà d'autres gros projets. Il faut donc faire attention de prioriser les bons objets, mais ce type de financement est en effet très incitatif. Les crédits de la Confédération sont assurés jusqu'en 2030.

Pourquoi la précision estimée à 25% sur les montants ?

M. Apothéloz répond que le préavis a été rédigé avant d'avoir le retour des soumissions, ces chiffres ronds représentent une estimation.

Les charges d'amortissements de ce projet dont on recevra le remboursement du 95% sont mises comme si on ne sera jamais remboursés ?

M. Hildbrand répond que ce genre de calcul n'est pas fait par son service mais par le Service des finances. M. Apothéloz ajoute qu'en l'occurrence il est d'accord et que le calcul ne correspondra pas aux intérêts effectifs.

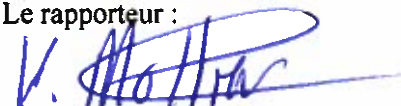
Conclusions de la commission

Le vœu : « *Améliorer le potentiel écologique du projet en favorisant les milieux les plus rares, en particuliers les milieux humides et marécageux* » a été adopté par **8 oui, 2 non et 1 abstention**. M. Hildbrand signale que le service peut s'engager à examiner avec soin cette proposition et faire les modifications nécessaires avant de lancer les soumissions.

Les conclusions 1 à 4 ont été votées de manière groupée et ont été acceptées à l'unanimité.

Lausanne, 22 septembre 2021

Le rapporteur :



Vincent Mottier